



# L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -



COMMUNE de FRÉDÉRIC-FONTAINE / NUMÉRO 44 - Lundi 21 Mars 2022.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : [www.frédéric-fontaine.fr](http://www.frédéric-fontaine.fr) - Mail : [frédéric-fontaine.mairie@wanadoo.fr](mailto:frédéric-fontaine.mairie@wanadoo.fr)

## ⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 21/03/2022 (20h) :

**Membres présents :** SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1<sup>er</sup> adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2<sup>ème</sup> adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), MATOSEVIC Armelle, ERNESTI Ghislaine, MASMEJEAN Grégory, POIROT Olivier, VARNIER Marilyne.

**Absent :** CHERRIER Thierry.

**Ont donné pouvoir :** TOURNIER Roland, MASMEJEAN Grégory.

### • Travaux forestiers 2022 :

Le Maire propose au Conseil de valider le devis suivant (ONF). Travaux en parcelles 39, puis 4 et 5.  
MONTANT HT : 9 120 € - SOIT 10 020,62 € TTC - Ce montant sera inscrit en dépense d'investissement du Budget Primitif 2022. Voté à l'unanimité.

### \* Tarifs Bois 2022 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la vente de bois 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Affouage livré à domicile 2022 à 42 € TTC le stère.
- Lots de bois à façonner 2022 à 8 € TTC le stère.

### \* Recettes forêt - campagne de bois façonnés 2022 :

- Hêtre, contrat PIGUET : 187 m3 pour 13 900 € (soit environ 74 €/m3),
- Chêne, contrat SEGUIN MOREAU : 12 m3 pour 2 000 € (soit environ 166 €/m3),
- Surbille hêtre et chêne, contrat BOIS FACTORY 70 - 90 m3 pour 3 500 € (soit 39 €/m3),
- Bois d'industrie 4 mètres, contrat CF2P : 125 stères, soit 90 tonnes environ pour 3 200 € (35 €/T).

### \* Travaux de voirie (subventionnés au titre de l'AED) :

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis suivant afin de les intégrer au BP 2022.

\* Travaux de VOIRIE : 8 206 € HT - SOIT 9 847,20 € TTC - Ce montant sera inscrit en dépense de la section de fonctionnement du BP 2022 (de même que la subvention) en recette. Validé à l'unanimité.

\* Pose de FEUX TRICOLORS sur la Départementale 96 (aux deux entrées) - Devis en attente.

\* Pose de luminaires supplémentaires (Rues du Temple et de la Glycine, Chemins du cimetière et des Battants).

### \* Subventions 2022 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

ACCA : 380 €. ZACLY MULTIMEDIA : 355 €.

CYNO 25 : 200 €. DIVERS : 120 € (Eventuelles sorties pédagogiques).

Projet « rouler mieux, rouler bien » pour les élèves de CM1-CM2 du Pôle Educatif : 300 € (1 abstention).

Demi-journée d'initiation à l'utilisation du défibrillateur : 250 €.

### \* Taux d'imposition 2022 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux d'imposition suivants à compter du 01/01/2022 : Taxe foncière (bâti) : COMMUNE : 5.79 %. Taxe foncière (non bâti) : 83 %.

### \* Informations & Questions diverses :

\* **Echéances électorales :** Election présidentielle : Dimanches 10 (1<sup>er</sup> tour) et 24 avril 2022 (2<sup>ème</sup> tour).

Elections législatives : Dimanches 12 (1<sup>er</sup> tour) et 19 juin 2022 (2<sup>ème</sup> tour).

\* **Recensement :** Le recensement de la population a été réalisé au village entre le 20 janvier au 19 février dernier. L'agent recenseur, Mme Françoise TOURNIER, tient à remercier les habitants pour leur accueil.

\* **Dates des vacances scolaires 2022 (zone A) :** Printemps : du 16 avril au 1<sup>er</sup> mai - Été du 7 juillet au 31 août - Toussaint : du 22 octobre au 6 novembre - Noël : du 17 décembre au 2 janvier 2023.

\* **Fleurissement :** Notre Commune se distingue pour son fleurissement puisqu'elle se classe 2<sup>ème</sup> du concours de la « Route des Villages Fleuris » et qu'elle renforce son classement en tant que commune labélisée « deux fleurs » (concours « Villes et Villages Fleuris »). Les prochains jurys sont attendus dans l'été pour la proposition de 3<sup>ème</sup> fleur.

\* **Sécurité :** Finalisation de l'aménagement du carrefour Rue du Temple/D.96.

\* **Déjections canines :** Pour rappel, des sacs sont mis à disposition gratuitement en mairie du village.

## SMICTOM : JOURS de COLLECTE

**Ordures ménagères :** Collecte des **bacs** toutes les semaines, les **LUNDIS** matin.

**Tri sélectif :** Les dates de ramassage des **sacs jaunes** sont les suivantes (**JEUDIS en semaines A**) :

31 mars - 14 et 28 avril - 12 et 28 mai (samedi) - 9 et 23 juin - 7 et 21 juillet - 4 et 18 août - 1<sup>er</sup>, 15 et 29 septembre - 13 et 27 octobre - 10 et 24 novembre - 8 et 22 décembre.

- **Merci de sortir vos sacs la veille au soir** -

⇒ **ÉTAT CIVIL :** Samedi 19 mars 2022, Vincent SCHIESSEL, Maire, a célébré le mariage de Mme Armelle **DOLAT** et M. Frédéric **MATOSEVIC**. La Municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux mariés.

⇒ **COLLECTE pour l'UKRAINE :** La Municipalité remercie Les personnes ayant participé à la collecte et au transport, ainsi que les habitants pour la **solidarité** témoignée lors de la **collecte à destination de la population ukrainienne**.



- Collecte à destination de l'Ukraine -  
- Matinée « Greffe et Taille » au village -

Bonjour à toutes et tous

Nous sortons tout juste de l'hiver afin de retrouver la douceur du printemps.

Que cette transition nous permette d'espérer des jours meilleurs avec l'arrivée des couleurs printanières et le réveil de la nature.

Je vous souhaite un très beau printemps, de pouvoir en profiter pleinement tout en restant prudent, en faisant attention à vous et à vos proches.

Cordialement le maire Vincent Schiesel